

ABONNEMENTS :

Edition Quotidienne :
Canada et Etats-Unis \$2.00
Union Postale \$6.00

Edition Hebdomadaire :
Canada \$1.00
Etats-Unis et Union Postale \$1.50

Directeur : HENRI BOURASSA.

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS !

Rédaction Administration

71A RUE ST-JACQUES
MONTRÉAL

TELEPHONE :

REDACTION : Main 7460.
ADMINISTRATION : Main 7461

QU'EST-CE QUE CELA VEUT DIRE ?

Les ministères de l'Instruction Publique, dans les diverses provinces canadiennes, ont, à des dates diverses, reçu du ministère de la Milice, à Ottawa, des communications relatives au "Fonds Strathecona" (Strathecona Trust). Nul doute que l'on consulte aussi à ce propos le gouvernement de Québec, si on ne l'a déjà fait.

Le "Fonds Strathecona" est de création récente.

En mars 1909, Lord Strathecona, Haut Commissaire Canadien à Londres, écrivait à Sir Frederick Borden une longue lettre où il offrait au Canada la somme de \$250,000 destinée à l'encouragement de l'Instruction Publique et militaire dans les écoles publiques.

Lord Strathecona disait entre autres choses :

"Bien que j'attache la plus haute importance aux avantages découlant de l'entraînement physique et de l'exercice élémentaire pour les enfants des deux sexes, je désire vivement qu'on ne perde jamais de vue l'importance toute spéciale de l'exercice militaire, le tir au fusil compris, pour les garçons capables de se servir de cette arme. L'objectif n'est pas seulement de contraindre au développement des forces physiques et intellectuelles des enfants, mais d'enseigner des principes d'activité, d'ordre et de prompt obéissance, mais en outre, il s'agit de développer chez les enfants la vertu du patriotisme et de leur faire comprendre que le premier devoir d'un citoyen libre est de se préparer à défendre son pays. Pour le moment, et d'ici à longtemps, le Canada ne saurait guère se flatter de l'espoir de pouvoir accéder à ses forces militaires une période de formation d'une durée suffisante pour en faire des soldats d'élite; mais si, à l'école, les enfants se familiarisent avec l'exercice militaire et le tir au fusil, cela contribuera puissamment, à mon avis, à développer le genre de valeur militaire qu'il est possible d'atteindre dans la période relativement courte consacrée annuellement à la formation militaire des forces fédérales." (1)

Lord Strathecona manifestait en même temps le désir que l'on confie l'administration de ce fonds à un bureau de syndics, dont feroient partie le ministre de la Milice en exercice, les ministres de l'Instruction Publique ou les représentants des diverses provinces qui donneraient leur adhésion à ce projet.

Sir Frederick Borden lut cette lettre de Lord Strathecona à la Chambre des Communes, le 24 mars 1909, ajoutant qu'il avait accepté l'acceptation du Canada la veille même, au Haut Commissariat de Londres. Et la Chambre, tout de suite, sur proposition de MM. Laurier et R. L. Borden ratifiait cette acceptation et remerciait le donateur.

Si nous sommes bien informé, le Conseil de l'Instruction Publique de la province de Québec n'a pas encore étudié le projet de Lord Strathecona; mais il ne saurait y tarder, puisque le gouvernement de Québec, consulté à cet endroit,

a dû s'en décharger sur lui du soin de préparer une réponse définitive à cette offre, en autant qu'elle a trait à Québec.

Personne ne saurait convenablement s'opposer à ce que Lord Strathecona appelle dans sa lettre "l'encouragement de l'Instruction de la formation physique dans les écoles publiques." Il faut y faire aussi large que possible, sans que ce soit cependant au détriment de la culture intellectuelle, comme cela arrive parfois, dans les grands universités américaines, — la part des exercices corporels. L'enfant a besoin de se développer normalement, et les exercices de gymnastique lui sont nécessaires.

Mais, si l'on parle de "la formation militaire dans les écoles publiques," il importe d'y aller avec prudence.

Ces exercices militaires ont certes du bon. Avant de permettre toutefois au gouvernement de Québec d'accepter sur ce point les offres de Lord Strathecona, il convient d'y regarder de tout près. Il est louable d'enseigner aux enfants de Québec comment devenir de bons soldats et de bons défenseurs de leur patrie. Un bon citoyen qui connaît un peu l'art militaire est un peu plus précieux à l'Etat qu'il ne le serait s'il n'en savait rien. C'est là une vérité de La Palisse.

Mais, quand Lord Strathecona parle de développer chez les enfants la vertu du patriotisme et de leur faire comprendre que le premier devoir d'un citoyen libre est de se préparer à défendre son pays, qu'est-ce qu'il entend dire? Lord Strathecona, tout le monde le sait, est profondément imbu d'idées impérialistes. Et M. E. W. Thomson, le correspondant expérimenté du Boston Transcript, à Ottawa a pu l'appeler tout récemment avec raison, "le vénérable jingo aux immenses richesses, qui est haut commissaire à Londres."

Lord Strathecona, s'il parle d'enseigner à la jeunesse canadienne à se préparer à défendre son pays, entend-il par là qu'il faudra employer les revenus du fonds Strathecona à prêcher à nos jeunes gens la nécessité, l'obligation d'aller se battre partout, sur tous les champs de bataille de l'univers, pour le prestige des armes britanniques?

Les antécédents de Lord Strathecona justifient ceux qui prendront une décision pour la province de Québec de s'assurer d'abord de ses véritables intentions, et de tâcher à élucider quel sens précis il donne à ces termes: "défendre son pays."

Car si nos gouvernants ont le droit et le devoir d'enseigner aux Québécois à défendre le Canada, ils n'ont certes pas le droit de permettre que, sous le couvert d'Instruction Publique, on aille ériger des chaires d'impérialisme dans nos écoles publiques.

GEORGES PELLETIER.

VOYAGE

Un millionnaire de Pittsburg, venu de Glasgow à Boston sur le "Parisian" en entropie, dit que des milliers d'Américains sont obligés de voyager en troisième, parce que, comme lui, ils ne peuvent trouver de cabines dans les deux premières classes, toutes étant retenues des mois à l'avance sur les paquebots ayant port terminus aux Etats-Unis.

Ils pourraient revenir par la route laurienne, où la chasse aux cabines est moins forte, mais ils préfèrent en grande majorité, s'imposer les ennuis de la proximité des immigrants plutôt que de verser leur argent dans la caisse d'une organisation qui ne donne rien à leur propre pays.

On les accusera de "jingoïsme," sans doute, mais ils ont après tout raison.

Si nous voulions faire ici la même chose, les compagnies maritimes, voyant que l'acarien des recettes mérite une compensation, donneraient de meilleurs paquebots, plus rapides, plus vastes, plus luxueux, bien que sous ces rapports certains transatlantiques de nos lignes canadiennes aient très peu à envier aux meilleurs bateaux de New-York, Philadelphie ou Boston.

De plus, la route laurienne est la plus courte de l'Amérique du Nord à la Grande-Bretagne, comme le prouve bien le service des postes. Elle est aussi la plus pittoresque, donnant près de mille milles de navigation sur un fleuve qui baigne des villes et villages attrayants.

Sans imiter les défauts de nos voisins, nous pourrions bien souvent adopter pour notre conduite l'exemple de leurs qualités. On ne perdrait rien quand il s'agit de voyager en Angleterre, en Irlande ou en Ecosse, à partir par Montréal et Québec au lieu d'aller s'embarquer à New-York.

JULES TREMBLAY.

Crimes de langue

Les promoteurs du mouvement pour la langue française demandent trop vraiment! Pensez donc! Traduire en français billets, avis, communications... Certaines compagnies seront ici dans une impasse majeure.

Allez à quelque quarante milles de la Métropole, sur la ligne du Grand-Tronçon, Montréal à Ottawa; et vous verrez la peine éprouvée à traduire deux mots: Rivière rouge, nom d'un petit canton pas plus anglais que ça—"River rouge!" Ouf! c'est ce que vous lirez sur la petite station. Vite un monument à l'auteur de cette merveille... pourvu que ce ne soit pas en marbre.

Si ce sauvage lettré, voulait traduire, "Red river" eût été anglais et passé, même aux antipodes de Londres. Mais avec "rouge" il faut "river", "River" et "rivière" doivent s'appeler facilement; pourtant, à moins qu'on soit douk-hor, ou chinois fraîchement débarqué.

Le parfait, l'idéal "Red river" ne vous eût guère fait soupçonner un petit groupe de quelques cents familles de cultivateurs, parlant le français seulement. Il est vrai que leur église est au village de Côteau du Lac, tout près, à votre gauche. Mais quand avez-vous entendu de l'anglais là aussi? Pendant les quelques mois de l'été peut-être; un israélite y possède un chalet.

Nous sommes donc au pays du français, pourquoi alors ces efforts éreintants pour traduire? Est-ce pour la commodité des conducteurs et serre-freins? Ceux qui sont Canadiens-français n'auraient pris aucune bronchite à annoncer: "Rivière rouge." Les autres, ma foi, n'en auraient pas fait d'honneur dépassant: Va-on-drel (Vaudreuil) ou Be-la-cil (Beloeil). Est-ce encore pour la commodité des voyageurs saxons? Qu'ils aillent donc passer par la Russie et l'Allemagne.

AMADIV.

BILLET DU SOIR

LE PAIN QUOTIDIEN

On ne peut pas penser à tout. Mon ami Prune s'aperçut dimanche, juste au moment de se mettre à table, qu'il n'y avait pas une tranche de pain dans la maison.

Ennuagé, il boutonna son col, en maugréant, nous sa cravate, passa son veston et se fut en chercher. Le marchand de tabac du coin lui assura que c'était fort difficile de se procurer du pain le dimanche.

Cependant, Prune pénétra dans un magasin où l'on vendait des boissons gazeuses et demanda à acheter du pain.

— Nous n'avons pas le droit d'en vendre le dimanche, rétorqua aimablement la petite dame, derrière le comptoir. Si vous désirez des gâteaux...

— Ah! vous vendez des gâteaux?

— Oui, monsieur.

— Mais pas de pain...

— La loi nous le défend.

— Votre loi ne me contraindra tout de même pas à manger des croûtes avec des bricoles!

— Dura lex, sed lex, prononce le mari, qui a été portier dans un collège.

— Ce que vous avez de mieux à faire, conseille la petite dame souriante, c'est d'aller en emprunter au voisin.

— Madame, déclare Prune gravement, je viens de démissionner pour me soustraire à la bienveillance de mon entourage, et je ne tiens pas du tout à faire connaissance avec mes nouveaux voisins.

Mon ami Prune a une tête très sympathique; aussi, la petite dame sympathique, de lui prêter un pain. Il accepta de grand cœur et voulut le lui payer.

— Non, non, s'écria-t-elle. Les règlements sont sévères à ce sujet-là. Je vous le prête, vous me le rapporterez lundi.

— Enfin, insista-t-il, j'ai été, moi aussi, élevé dans la crainte de Dieu et de la Police, et pour rien au monde je ne voudrais perpétrer à la barbe d'un agent, un semblable forfait. Mais puisque nous sommes bien entre nous...

— Non, non, je vous le prête. Et c'est pourquoi le lundi soir je rencontrerai mon ami Prune, un pain mal ficelé sous le bras, et qui pestait contre la Dominion Alliance, le Conseil municipal, la Police, sa ville, son pays!

Que l'on ait le droit de vendre des gâteaux le dimanche, et qu'il soit impossible d'acheter du pain ce jour-là, voilà une grave question qui ne laissait pas de m'inquiéter.

Je m'en suis ouvert à un jeune et savant avocat, qui fait la gloire du barreau de Maître D. A. Lafortune, et il m'en a donné une explication très claire:

"C'est que le pain est un article d'épicerie."

Et le gâteau? lui ai-je demandé. Mais mon avocat, qui a la superstition des lois, s'est mis à parler d'autres choses.

LEON LORRAIN.

TROP JEUNE D'UNE DEMI-HEURE

La ponctualité est la politesse des rois et la vertu des vulgaires humains.

D'aucuns viennent trop tard dans un monde trop vieux, comme le poète des "Nuits," d'autres sont toujours avant l'heure et perdent leur bonne humeur à attendre.

Mais que dire de cette malheureuse fillette de Cornwall, qui désirait entrer à l'Ecole normale d'Ottawa, et qui n'a pu être admise parce qu'elle était trop jeune... d'une demi-heure.

Il y a de la fatalité dans ce prétexte, brutal comme une écharpe, qui empêche une intéressante petite personne de satisfaire la noble désir qui la pousse vers l'étude. Aussi pourquoi est-elle née trop tard? Dire qu'elle a un peu de bon sens, elle aurait pu arriver sur terre, ange tombé du ciel, au moins une demi-heure avant l'heure qu'elle choisit.

Mais il doit y avoir de la ténacité féminine dans cette persistance à être en retard. S'agit-il de théâtre, d'office religieux, de sortie, Madame se fait toujours attendre et, sans être le Roi-Soleil, l'on a droit de maugréer.

Combien de vies ont tourné au désastre pour un retard d'une minute. Qui sait si notre écolière ne sera pas pendant tout le temps de son pèlerinage terrestre harcelée par cette obsession d'un retard d'une demi-heure.

Il y a toujours compensation au malheur, cependant. La jeune fille née trop tard entrera à l'Ecole Normale de North Bay, où il y a place, et elle fera en quelque sorte de conjurer le mauvais sort en devançant par son application ses compagnes privilégiées.

de VARENNES.

Plus de beurre que de pain

La presse vendue commence sa petite campagne pour démontrer à tous et aux ouvriers surtout que la loi de la marine de guerre aura pour effet de développer chez nous une industrie encore à ses débuts: la métallurgie.

Cette presse à tout faire nous par des projets de Sir Robert Perks qui se propose d'établir au Canada des cales-sèches et des chantiers maritimes considérables.

Cette presse salariale veut capter la confiance des ouvriers de Maisonneuve en parlant des intentions de la compagnie Vickers, Sons et Maxin qui, à Maisonneuve, construira une cale-sèche et des chantiers maritimes également.

La feuille aux \$45,000 ajoute que "les salaires annuels de tous ces ouvriers représenteront probablement de 7 à 8 millions de dollars qui seront dépensés au pays et iront aux producteurs de denrées alimentaires, aux cordonniers, aux chapeliers..." à tout le monde enfin, veut-elle dire.

Et comme M. Verville est devenu ministériel, le confrère du matin le défend tout comme un Doris, un Mousseau ou un Lanctôt.

Notre gras confrère s'écrie: "Et les ouvriers qui pourraient reprocher à M. Verville, le député de Maisonneuve, d'avoir voté pour la marine canadienne, devront lui faire amende honorable et reconnaître qu'il a plus tort et plus juste qu'eux."

Répondons immédiatement à ces fausses prétentions par le propre discours de M. Alphonse Verville, prononcé à Ottawa, le 28 février, alors que ce monsieur n'avait pas encore cédé aux fascinations du pouvoir.

M. Verville, encore député ouvrier, s'exprimait en pleine Chambre des Communes:

"Un point important dans la présente mesure, qui touche de près les travailleurs, est celui que nous construisons ces navires au Canada et, par ce fait, que nous donnerons une grande impulsion à nos citoyens."

"Je comprends que, de prime abord, il nous est permis d'espérer que les ouvriers canadiens puissent s'attendre à avoir du travail dans ces chantiers immenses que nécessiteront les travaux de la construction de ces navires de guerre, mais, de fait, en auront-ils?"

"Empêcherons-nous les ouvriers de faire concurrence aux autres?"

"Non, au contraire, l'immigration des travailleurs sera poussée à son maximum, et des hommes expérimentés, les plus grands maîtres d'ouvriers, arriveront en foule, et la conséquence c'est que nous verrons en un an, de chose lamentable: on aura un homme, dix s'offriront et, de ce fait, nous augmenterons l'armée des sans-travail au lieu de la diminuer."

Voilà en quels termes énergiques, M. Verville, député ouvrier, répondait à Sir Wilfrid, au nom des ouvriers canadiens.

Et il avait raison! Examinons succinctement ce que nous rapportent les capitalistes anglais Perks, Vickers, Maxin ou autres.

D'abord, nous devons payer le coût et l'entretien de la marine de guerre; payer pour la construction des postes de ravitaillement; payer la solde des soldats et officiers; payer pour les arsenaux; payer pour les munitions; payer pour les écoles navales et militaires; payer toujours et quand même, sans parler de nos enfants qui devront apprendre le meilleur moyen de tuer leurs semblables et qui seront exposés aux horreurs de la guerre.

Sans compter que ces capitalistes anglais recevront du pays de forts montants que nous leur payerons.

Ecoutez les déclarations de l'hon. M. Fielding à ce sujet:

"Nous nous proposons de diviser les bassins (cales-sèches) en trois catégories: 1. L'une, que pour plus de commodité, nous appelons la troisième catégorie, est désignée dans la loi actuelle; c'est-à-dire que, pour les petits bassins ou bassins de dimensions modestes, nous maintenons la présente offre d'une subvention de 3 p. 100 pendant vingt ans, avec un coût maximum de \$1,500,000. Nous en avons de plus grands, ceux de la deuxième catégorie. Dans ce cas, la subvention est pour une période de vingt-cinq ans et le taux de l'intérêt est de 3 1/2 p. 100 au lieu de 3 p. 100 et le coût maximum de \$2,500,000."

"Enfin, nous en avons de plus grands encore, que nous appelons des bassins de radoub de la première catégorie pour la marine et autres fins. Dans ce cas, nous laissons le taux à 3 1/2 p. 100, mais nous stipulons que la subvention sera payée pendant trente-cinq ans, et que le coût ne devra pas dépasser \$4,000,000."

Le public comprend maintenant que les capitalistes anglais ne viennent pas au Canada pour nos beaux yeux, mais parce que nous leur payons des subventions très généreuses.

Nous payons toujours et nous ne retirons que fort peu en définitive. Nous nous acheminons sûrement vers le "gouffre du militarisme," dénoncé avec éloquent par Sir Wilfrid et avec conviction par M. Alphonse Verville avant leur culte.

Voilà la triste situation, TANCREDE MARIL.

LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

ALLEMAGNE

L'émotion provoquée en Allemagne par le discours de Guillaume II à Koenigsberg est loin d'être calmée, et beaucoup de journaux commentent la situation actuelle à celle que créa, il y a deux ans, la fameuse publication de l'interview impériale dans le "Daily Telegraph." La "Germania" (catholique) fait remarquer que les mots importants peu, les actes seuls importent; or Guillaume II n'a jamais agi contre la Constitution. Ce même avis est d'ailleurs exprimé de façon générale par les journaux du centre et du parti conservateur qui trouvent l'émotion des organes des gauches quelque peu artificielle.

Les journaux libéraux et socialistes demandent à M. de Bethman-Holweg de faire une déclaration nette et sans ambiguës; mais le chancelier étant en vacances à Hohenfinow, la chancellerie reste muette sur les intentions de son chef. Cependant M. Bethman-Holweg interrompra son séjour et rentrera à Berlin; on peut donc s'attendre d'ici peu à une déclaration officielle sur le discours prononcé par l'empereur à Koenigsberg.

D'autre part une importante réunion à laquelle assistait un auditoire nombreux, a eu lieu jeudi à Francfort, dans les locaux de l'Union des commerçants, pour protester contre le passage du discours impérial de Koenigsberg dans lequel l'Empereur se dit souverain par la grâce de Dieu.

La réunion au cours de laquelle plusieurs discours violents ont été prononcés, s'est terminée par l'adoption d'une résolution protestant contre les idées impérialistes et les idées affichées à Koenigsberg, et réclamant l'application énergique du système gouvernemental parlementaire et la reconnaissance de l'égalité absolue des droits de tous les citoyens.

L'Empereur a prononcé un nouveau discours au banquet qui lui était offert par la ville de Marienburg, et qui est, cette fois, un appel à la concorde et à la paix intérieure.

"C'est, a-t-il dit, le travail commun de tous les citoyens de toutes classes et de toutes conditions que réclament ce pays et cette province, et je voudrais voir un travail commun servir également la cause de la patrie allemande."

"La croix, sur le manteau de chevalier teutonique, signifie la soumission à la volonté du Ciel. Elle vous rappelle que germanisme et christianisme sont inséparables l'un de l'autre. Telle est la leçon qui s'en dégage. Il y a là un commentaire lumineux des phrases que je prononçai récemment à Koenigsberg."

"Comme moi et mon heureux père, nous avons travaillé sous la garde et par les ordres de notre Maître et Seigneur, ainsi j'attends que travail lent tous ceux qui sont vraiment chrétiens. Ils comprendront alors les devoirs que nous impose la croix. Le premier, c'est que nous vivions unis par un amour fraternel, quelles que soient notre confession et notre origine."

Le reste de ce discours, inspiré par le même sentiment religieux, a produit une profonde impression sur les auditeurs.

Un journal allemand critique, en ce moment, avec une certaine vigueur de langage, l'attitude de l'Empereur de Russie qui, résidant actuellement en Allemagne, à Friedberg, paraît ignorer l'Empereur d'Allemagne. Il explique cette attitude par un refroidissement marqué dans les relations officielles de l'Allemagne et de la Russie. Et la cause de ce refroidissement? D'après ce même journal, le Tsar aurait été froissé d'un récent discours de l'Empereur Guillaume disant que les règlements de l'Est sauraient mieux garantir la sécurité de l'Empire que les vieilles fortifications que l'on vient de démolir.

COMTE DE SABLECOMTE.

UN BON LIVRE

Les Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame, à Montréal, viennent de publier un beau et bon livre: La Vénérable Mère Marguerite Bourgeois, par Soeur Marguerite Mary Drummond, traduit de l'anglais par M. l'abbé Joseph Brueneau, directeur au Séminaire St-Mary's Baltimore.

Sa Grandeur Mgr Bruchési a bien voulu écrire une préface pour cet ouvrage intéressant.

Marguerite Bourgeois, née à Troyes, France, en 1620, fonda ici la Congrégation de Notre-Dame; en 1878, Sa Sainteté le Pape Léon XIII la déclarait vénérable.

Nous recommandons à nos lecteurs ce volume que Mgr Bruchési a qualifié de "délicieux." Ils seront certes d'accord avec lui, et verront quel fut l'héroïsme de cette Française qui illustra la terre de la colonie.

DANS LA RÉGION D'ESSEX

Un document intéressant. --- Des statistiques qui parlent

Voici le texte même de la déposition assermentée des syndics d'école de Sandwich Est (Walker-ville) relative à la défense d'enseigner le français dans les écoles bilingues.

"Sandwich Est, le 26 septembre 1910: Nous soussignés, Alex. St-Louis, Marc Bontrout, Oscar Duquette, Syndics de l'école No 1, Notre-Dame du Lac, Sandwich Est, ayant eu une entrevue avec la Mère supérieure des écoles séparées, au sujet de l'enseignement du français dans les écoles:

Lui ayant posé la question si elle n'avait reçu aucune nouvelle au sujet des écoles, elle nous a répondu que non.

Lui ayant demandé de qui émanait cet ordre de supprimer le français dans les écoles, elle nous a répondu que la Mère Supérieure du Couvent Saint-Joseph de London avait été appelée au Palais Episcopal et avait reçu cet ordre de Mgr Fallon.

En foi de quoi nous attestons l'authenticité de ce document et apposons notre signature.

(Signé) Alex. St-Louis, Marc Bontrout, Oscar Duquette.

Assermenté en présence du juge de Paix, Chs. J. Montreuil, J.P.

Quelqu'un nous écrit: "Donnez-nous donc les statistiques relatives aux Canadiens-Français dans le diocèse de London:

Voici: diocèse de London: 1901

Catholiques de langue ang. 30,701
Catholiques de lang. franc. 28,249
Pertes des catholiques anglais (de 1881 à 1901) 5,801
Gain des catholiques français 3,993

1909
Catholiques de lang. ang. 27,550
Catholiques de lang. franc. 32,000
Pertes des catholiques de langue anglaise, de 1901 à 1909 3,251

Qui dira que ces 4,795 familles n'ont pas le droit, — la loi le leur reconnaît, mais certains assimileurs le leur contestent — de faire apprendre dans les écoles soute-mes de leurs deniers, la langue de leurs ancêtres Canadiens-français à leurs enfants canadiens-français?

Le "Canada" fait erreur: maître D. A. Lafortune n'était pas au tribunal hier soir, mais bien au "Horse Show" du club Lethbridge, où il a fait un pompeux discours aux valets d'écurie et aux poulains ministériels.

Quand M. Gouin a démissionné du cabinet, M. Gervais dénonça M. Parent en termes virulents, devant 4,000 personnes, dit le "Canada" de l'époque. Tout compte fait, il y en avait quatre.

M. Gouin, ce soir-là, ne tenta pas de couper le sifflet à son panygyriste Gervais, avec son grand couteau, aujourd'hui pas mal chère.

Le "Canada" fait erreur: maître D. A. Lafortune n'était pas au tribunal hier soir, mais bien au "Horse Show" du club Lethbridge, où il a fait un pompeux discours aux valets d'écurie et aux poulains ministériels.

Quand M. Gouin a démissionné du cabinet, M. Gervais dénonça M. Parent en termes virulents, devant 4,000 personnes, dit le "Canada" de l'époque. Tout compte fait, il y en avait quatre.

M. Gouin, ce soir-là, ne tenta pas de couper le sifflet à son panygyriste Gervais, avec son grand couteau, aujourd'hui pas mal chère.

Le "Canada" fait erreur: maître D. A. Lafortune n'était pas au tribunal hier soir, mais bien au "Horse Show" du club Lethbridge, où il a fait un pompeux discours aux valets d'écurie et aux poulains ministériels.

Quand M. Gouin a démissionné du cabinet, M. Gervais dénonça M. Parent en termes virulents, devant 4,000 personnes, dit le "Canada" de l'époque. Tout compte fait, il y en avait quatre.

M. Gouin, ce soir-là, ne tenta pas de couper le sifflet à son panygyriste Gervais, avec son grand couteau, aujourd'hui pas mal chère.

Le "Canada" fait erreur: maître D. A. Lafortune n'était pas au tribunal hier soir, mais bien au "Horse Show" du club Lethbridge, où il a fait un pompeux discours aux valets d'écurie et aux poulains ministériels.

Quand M. Gouin a démissionné du cabinet, M. Gervais dénonça M. Parent en termes virulents, devant 4,000 personnes, dit le "Canada" de l'époque. Tout compte fait, il y en avait quatre.

M. Gouin, ce soir-là, ne tenta pas de couper le sifflet à son panygyriste Gervais, avec son grand couteau, aujourd'hui pas mal chère.

Le "Canada" fait erreur: maître D. A. Lafortune n'était pas au tribunal hier soir, mais bien au "Horse Show" du club Lethbridge, où il a fait un pompeux discours aux valets d'écurie et aux poulains ministériels.

Quand M. Gouin a démissionné du cabinet, M. Gervais dénonça M. Parent en termes virulents, devant 4,000 personnes, dit le "Canada" de l'époque. Tout compte fait, il y en avait quatre.

M. Gouin, ce soir-là, ne tenta pas de couper le sifflet à son panygyriste Gervais, avec son grand couteau, aujourd'hui pas mal chère.

Le "Canada" fait erreur: maître D. A. Lafortune n'était pas au tribunal hier soir, mais bien au "Horse Show" du club Lethbridge, où il a fait un pompeux discours aux valets d'écurie et aux poulains ministériels.

Quand M. Gouin a démissionné du cabinet, M. Gervais dénonça M. Parent en termes virulents, devant 4,000 personnes, dit le "Canada" de l'époque. Tout compte fait, il y en avait quatre.

L'ABSENT

533
Rue Sainte-Catherine
Est
Près Amherst.

demande de Mme Dufault, les
vies McLaughlin et Laberge ont
l'arrestation de Labelle.

NOTRE ARGENT!

Depuis dix jours la ménagerie Daniel était fermée. Un soir, à l'issue d'une représentation, le dompteur avait eu les deux jambes atteintes de paralysie. Courageusement, Juana, sa fille, s'était offerte pour donner à elle seule tous les numéros qui composaient d'ordinaire le programme de la soirée. Le dompteur n'avait même pas voulu qu'elle achevât d'émettre sa proposition.

— Voulez-vous mesurer avec le tigre Néron? Oh non non... Ça, jamais! avait-il dit.

— Alors, père, autant dire qu'il faut fermer la ménagerie... Ce n'est pas avec un lion doux comme une brebis, avec deux lions comme il faut cingler à coups de cravache pour qu'elles rentrent, qu'on fera des recettes!... Supprimer le tigre, c'est courir à la ruine... Je t'en supplie, père, laisse-moi travailler avec Néron!

— Non! avait répondu impérieusement Daniel. Les bêtes mourront plutôt de faim! Tout sera vendu! Mais pas ça! L'ailleurs l'équarisseur nous fera bien crédit pendant une semaine... Tu vas écrire à Paris... Frédéric, mon élève, acceptera de me remplacer. Mais pas toi!... Ce serait trop horrible.

Dis que cette décision fut prise, les bêtes ne reçurent qu'une faible portion de viande, et chaque jour une lettre partait pour Paris.

Le dompteur Frédéric s'était enfin décidé. Il viendrait le dimanche suivant.

— Je partirai par le premier train, pour arriver le soir à neuf heures, écrivait-il. A dix heures, je pourrai travailler.

Une dernière lettre, reçue le dimanche matin, confirma cette nouvelle.

On se prépara donc pour la représentation, et Marius, le garçon de la ménagerie, colla une affiche qui annonçait la rouverture pour le soir, à 8 heures et demie. Au milieu du texte se détachaient ces mots, en gros caractères: «A dix heures, le célèbre dompteur Frédéric et le tigre Néron».

De sa roulotte, Daniel, cloué dans un fauteuil, donnait des ordres. Pour tromper la faim des fauves on leur jeta quelques kilos de viande, les derniers que l'équarisseur devait encore à crédit. Il avait été décidé qu'à neuf heures, pendant que Juana présenterait tour à tour le lion, l'ours blanc et les deux lions, Marius irait chercher Frédéric à la gare. La mère Mulot, une vieille qui remplissait les fonctions de caissière, se tenait derrière son comptoir, et au contrôle. A neuf heures, il ne restait plus une place libre dans la ménagerie. Juana, bottée et moulée dans son maillot noir et son dolman rouge, s'était échappée une seconde pour annoncer au dompteur qu'on avait fait le maximum.

— Maintenant, nous sommes sauvés, père. Tu pourras te soigner et te guérir, lui avait-elle dit. Oh! que je suis heureuse! Marius est allé chercher Frédéric. Ils vont être ici d'un instant à l'autre.

Et elle s'était enfuie pour commencer la représentation.

Mais, un quart d'heure après, Marius, le visage bouleversé, se précipita à son tour dans la roulotte.

— Patron, dit-il, moins essouffé par la course que par l'émotion, M. Frédéric n'était pas à la gare!

— Tu dis! — Oui, patron, il n'y était pas! — Et à quelle heure un autre train? — A minuit, seulement! — Tonnerre!... Mais alors on est perdu!

Instinctivement Daniel voulut se relever. Sa pensée avait été de courir à son costume, de s'en revêtir; mais ses jambes le tenaient rivé au fauteuil.

— Ah, mon Dieu, hurla-t-il. — Alors que faire, patron? — Le dompteur ne répondit rien. Il fixait ses jambes de ses yeux largement ouverts.

Des applaudissements, partant de la ménagerie, le tiraient de sa torpeur.

— Ouil... ouil... peut-être murmura-t-il.

Et s'adressant à Marius: — Dis à Juana de venir me parler tout de suite.

Sans perdre de temps le dompteur et sa fille décidèrent alors qu'on ferait un autre numéro: «Le lion et les cerceaux de feu».

Mais avant de présenter ce numéro de remplacement, Juana ferait une annonce au public. Oui, le public comprendrait... Puis on terminerait par le repas général aux animaux. L'équarisseur venait justement de livrer la viande.

Sur les gradins, la foule trépignait déjà d'impatience. L'entrée de Juana dans la cage centrale fit cesser le bruit. Mais à peine eut-elle fait contact au public du contre-trempe qui survenait, qu'une bordée de coups de sifflet éclata, au milieu desquels fusèrent ces mots: «Voleurs! Houl! houl! Néron! Le tigre!... L'arrivée du dompteur!... Ce n'était pas vrai!».

— Je vous assure, mesdames et messieurs, que le dompteur Frédéric devait venir! — C'est une blague!... Houl! houl!... Voleurs!...

— Nous étions certain de l'arrivée du dompteur Frédéric, répétait la jeune fille. — Excusez-nous, mesdames et messieurs, mon père est paralysé.

— Encore une blague!... Le tigre ou notre argent!...

Le tumulte grandissait de minute en minute. Juana tenta encore de calmer les spectateurs.

— Ce fut inutile!... Alors pâle, tremblante, elle revint vers son père.

— Tu les entends! lui dit-elle. Oh! les monstres!

— Notre argent!... Notre argent!... scandait la foule.

— Patron, dit alors Marius en entrant dans la roulotte, c'est le commissaire qui veut vous parler.

Daniel ne semblait plus même comprendre. C'est Juana qui donna l'ordre de faire entrer.

— Le public est dans son droit, dit simplement le commissaire. A vous de choisir: donnez le numéro du tigre ou rendez l'argent.

Le dompteur et Juana essayèrent de discuter. Ils montrèrent la lettre de Frédéric.

— Tout cela est fort possible, répétait le commissaire, mais en attendant les spectateurs s'énervent, et dans un instant je ne réponds plus de rien.

Juana fendit l'air de sa cravache.

— Mais le public est donc plus cruel que les fauves! gémit-elle.

— Notre argent!... Notre argent!... disait la foule.

— Eh bien, je vais leur donner le numéro du tigre! cria Juana.

— Je ne veux pas! ordonna Daniel.

Et après quelques secondes d'hésitation: — On va rendre l'argent! dit-il.

Le commissaire se retira. Mais Juana, de pâle qu'elle était, devint blême. Ses lèvres tremblèrent.

— Rendre l'argent!... murmura-t-elle. — Oui, va faire l'annonce au public. Mais va!... Entends-tu, ils vont tout briser!... Mais va donc, te dis-je.

— Rendre l'argent!... répéta Juana, les yeux fixes.

— Mais oui!... C'est la ruine, tant pis! Va!... Va!... a-t-elle dit à pas d'outre-mesure pour valmer ces exclamations.

— Rendre l'argent!... balbutia la jeune fille. — Mais, mais, mais.

— Mais quoi? Pourquoi hésiter? — Raccourci, parce que, on, ne

peut plus, père!... L'équarisseur menaçait de faire du scandale, pour l'arrêter, alors...

— Tu l'as payé, malheureux! — Oui! — Notre argent!... Notre argent!... hurlait la foule. — Nous sommes maudits!... gémit le dompteur.

Juana l'enlaça de ses bras et suppliait: — Père! dit-elle, je t'en conjure, laisse-moi présenter Néron! Il comprendra, dis, lui... C'est pourtant une bête féroce, mais il comprendra, il ne voudra pas me faire de mal!

Mais Daniel venait de prendre une résolution terrible.

— Donne-moi mon dolman et mon revolver, dit-il à Juana.

— Que veux-tu faire? — Je veux que l'on me porte dans la cage centrale. Je n'ai plus de jambes, mais j'ai des yeux à effrayer un tigre!... Tiens, regarde!

Il était pâle, horrible, les yeux démesurément ouverts.

Mais ce que tu veux faire est fou, père!

— Je veux!... entends-tu! ponctua Daniel. Dis à Marius de venir avec un autre. Ils me porteront, comme je suis là, dans ce fauteuil. Je vais leur en donner pour leur argent!... Dépêchez-vous. Écoutez-les, comme ils crient.

À voix basse, comme il le fallait, le dompteur annonça que le tigre Néron, qui, pour la première fois, un dompteur paralysé, cloué dans un fauteuil, va se mesurer avec un tigre redoutable. Va vite, Juana!... Je le veux, entends-tu!

Sans dire une parole, la jeune fille mit au dompteur le dolman et le revolver qu'il demandait, puis, après l'avoir embrassé sur le front, elle sortit.

Un «ah» de satisfaction, poussé par les spectateurs, fit comprendre à Daniel que Juana se présentait devant eux, et pendant qu'il essayait d'endosser son dolman, voici ce qu'il entendit: — Mesdames, messieurs,

«La ménagerie Daniel ne voulant pas perdre la bonne renommée qu'elle a toujours eue, le numéro du tigre va avoir lieu. Mais le dompteur Frédéric n'ayant pu venir, pour une cause que nous ignorons encore, et mon père étant paralysé, c'est à moi que revient l'honneur de vous présenter le tigre Néron».

À ces mots, Daniel fit un effort surhumain pour se mettre debout. Il poussa un hurlement de bête enchaînée.

— Marius!... Mère Mulot! A moi!... cria-t-il. — Mon secours! Venez! — Empêchez-la! ma fille!... Non enfant! C'est impossible! Elle est perdue! — Qu'on me porte! La bête a été privée de nourriture pendant toute la semaine!... Mais venez donc me chercher! — A moi!... A moi!...

Dans son impuissance, il se tordait les bras.

Mais le bruit d'une grille que l'on ouvre, un hurlement de fauve, un coup de fouet, le silence de la foule, tout lui indiqua que ses appels n'avaient plus de raison d'être, que le sort en était jeté, que Juana se trouvait à présent dans la cage centrale avec la bête.

Trois minutes d'angoisse terrible! — Trois minutes qui lui semblaient plus longues qu'une heure. Mais, vaincu, il murmura alors avec la voix faible d'un enfant qui rêve: — Assez!... Assez!... Sors maintenant! C'est bien! Ma fille, tu es courageuse!... Mon enfant! Ma chérie!... Oh! bien, faites qu'elle sorte!... Oh! sors maintenant! Tu vois, le public est content. Mais, sors donc! — Oh, que c'est long!... Que c'est long!...

Soudain, un cri de femme déchira l'air, et, dans la ménagerie, c'est le bruit sourd d'une houscade de gens qui se sauvent. Des appels angoissés retentissent.

— Tuez le tigre!... Elle est perdue! s'écrient des spectateurs.

— A moi! hurle alors Daniel.

Mais, par la force de la terreur, il est debout... Le revolver à la main, l'œil hagard, il se traîne sur ses jambes à plumb, sort de sa roulotte, pénètre dans la ménagerie, fend la dernière masse de foule qui se sauve, et le voici, devant la cage centrale où le tigre, seul alors, l'œil allumé, furieux que sa proie lui ait été ravie, vient, bat l'air de sa queue, les pattes, le poitrail et se jette en avant.

— Ma fille!... Où est ma fille!... — Patron, du courage! balbutie Marius qui s'était élançé vers lui. Made-moelle Juana est là!...

Et tandis qu'il indique au dompteur que sa fille est derrière la cage centrale, il lui barre le chemin pour qu'il ne puisse aller jusque vers elle.

Le dompteur comprend! — Morte!... gémit-il.

Alors, le revolver au poing, il se tourne vers la bête.

— Et maintenant, à ton tour! — Il va tuer le tigre, mais il se ravise! — Non, pas toi, pas toi!... L'autre!... L'autre bête féroce!

Et braquant alors son arme dans la direction de la sortie, il abat le dernier spectateur qui s'enfuit.

JACQUES D'ARVERT.

(Le «Soléal»)

Manteaux

Nous avons le plus grand assortiment de manteaux en fourrures de toutes sortes.

— Tout en payant le plus bas prix, vous épargnez 40 pour cent sur la qualité en achetant chez

CHS. DESJARDINS & CIE.

130 rue Saint-Denis.

Le commerce canadien et les Antilles

ON PROPOSERA, A LA PROCHAINE SESSION FEDERALE, DES MESURES POUR DEVELOPPER LES RELATIONS ENTRE LES DEUX PAYS.

Ottawa, 29. — A la suite de l'enquête tenue par la Commission royale au sujet du commerce canadien aux Antilles, le gouvernement proposera, au cours de la prochaine session, diverses mesures aux fins de développer les relations entre les diverses colonies de l'Empire.

Toute modification des tarifs Canadiens dépendra des mesures que prendront les gouvernements des Antilles, et il faudra attendre quelque temps avant d'arriver à un résultat dans ce domaine.

Il est probable que la première mesure qui sera prise, consistera dans l'amélioration du service des paquebots entre le Canada et les Antilles et il se pourrait que d'ici peu de temps des communications soient demandées pour un meilleur service subventionné.

On propose aussi d'organiser un service postal plus rapide entre la Bretagne et les Antilles, et de faire passer ce service par les ports canadiens de l'Atlantique.

Intéressante

Brochure

La Fédération des Chambres de Commerce de la Province de Québec, vient de faire paraître une intéressante brochure contenant un rapport sténographique des différentes assemblées de la deuxième réunion de la Fédération des Chambres de Commerce de la Province de Québec.

Ce pamphlet qui est un rapport très abondant et le plus grand attention du public en général, des hommes d'affaires et des hommes de professions libérales comme celle des politiques qui seront certainement en ne peut plus intéressés par les discussions sur les différents bills présentés au Gouvernement local comme au Gouvernement fédéral et qui furent ensuite approuvés ou critiqués par les délégués venus de tous les parties de la Province pour assister à la deuxième réunion annuelle de la Fédération des Chambres de Commerce qui eut lieu à Montréal, les 25 et 26 mai 1910.

Les discussions soulevées sur les unes ou les autres questions d'ordre de notre province tant au point de vue commercial comme à celui de l'intérêt public y sont rapportées fidèlement et sont d'un intérêt très captivant.

Il contient, en outre, le texte de l'adresse de bienvenue aux délégués des Chambres de Commerce, prononcée par le Président de la Chambre locale, M. Orla S. Perrault, et l'ouverture des séances de la Fédération par le Président, M. Isaac Préfontaine.

Les autres grandes questions qui y sont discutées par les différents délégués de la province sont: «La nécessité d'une loi de faillites pour le Canada, présentée par M. Orla S. Perrault, les amendements à la loi de cession de biens, comprenant la collocation des créanciers possesseurs de garanties collatérales, la vente des immeubles du failli par le curateur; présenté à la Fédération par Philippe Paradis, de la Chambre de Québec; les amendements à la constitution pour augmenter le nombre des directeurs; par la Chambre de Saint-Hyacinthe.

Cette brochure intéressante contient encore les discussions sur les taux des Compagnies de navigation; l'amélioration des routes rurales; l'établissement d'un phare flottant à Matane; nos relations interprovinciales; la grande question du Canal de la Baie George; les colles postaux; la navigation d'hiver; la codification de nos lois commerciales; l'administration de la justice; l'œuvre de l'École des Hautes Etudes Commerciales et nombre d'autres.

La brochure est en vente à la Fédération par le curateur, présenté à la Fédération par Philippe Paradis, de la Chambre de Québec.

On s'abonne à la brochure en adressant à la Fédération des Chambres de Commerce de la Province de Québec, 130 rue Saint-Denis, Ottawa, le montant de la souscription.

Le prix de la brochure est de 10 centimes. Les commandes de 100 exemplaires ou plus sont traitées à forfait.

Les commandes de 500 exemplaires ou plus sont traitées à forfait.

Les commandes de 1000 exemplaires ou plus sont traitées à forfait.

Les commandes de 2000 exemplaires ou plus sont traitées à forfait.

Les commandes de 3000 exemplaires ou plus sont traitées à forfait.

Les commandes de 4000 exemplaires ou plus sont traitées à forfait.

Les commandes de 5000 exemplaires ou plus sont traitées à forfait.

Les commandes de 6000 exemplaires ou plus sont traitées à forfait.

Les commandes de 7000 exemplaires ou plus sont traitées à forfait.

Les commandes de 8000 exemplaires ou plus sont traitées à forfait.

Les commandes de 9000 exemplaires ou plus sont traitées à forfait.

Les commandes de 10000 exemplaires ou plus sont traitées à forfait.

Les commandes de 11000 exemplaires ou plus sont traitées à forfait.

Les commandes de 12000 exemplaires ou plus sont traitées à forfait.

Les commandes de 13000 exemplaires ou plus sont traitées à forfait.

Les commandes de 14000 exemplaires ou plus sont traitées à forfait.

Les commandes de 15000 exemplaires ou plus sont traitées à forfait.

Les commandes de 16000 exemplaires ou plus sont traitées à forfait.

Les commandes de 17000 exemplaires ou plus sont traitées à forfait.

Les commandes de 18000 exemplaires ou plus sont traitées à forfait.

Les commandes de 19000 exemplaires ou plus sont traitées à forfait.

Les commandes de 20000 exemplaires ou plus sont traitées à forfait.

Les commandes de 21000 exemplaires ou plus sont traitées à forfait.

Les commandes de 22000 exemplaires ou plus sont traitées à forfait.

Les commandes de 23000 exemplaires ou plus sont traitées à forfait.

Les commandes de 24000 exemplaires ou plus sont traitées à forfait.

Les commandes de 25000 exemplaires ou plus sont traitées à forfait.

Les commandes de 26000 exemplaires ou plus sont traitées à forfait.

Les commandes de 27000 exemplaires ou plus sont traitées à forfait.

Les commandes de 28000 exemplaires ou plus sont traitées à forfait.

Les commandes de 29000 exemplaires ou plus sont traitées à forfait.

Les commandes de 30000 exemplaires ou plus sont traitées à forfait.

Les commandes de 31000 exemplaires ou plus sont traitées à forfait.

Les commandes de 32000 exemplaires ou plus sont traitées à forfait.

Les commandes de 33000 exemplaires ou plus sont traitées à forfait.

Les commandes de 34000 exemplaires ou plus sont traitées à forfait.

Les commandes de 35000 exemplaires ou plus sont traitées à forfait.

Les commandes de 36000 exemplaires ou plus sont traitées à forfait.

Les commandes de 37000 exemplaires ou plus sont traitées à forfait.

Les commandes de 38000 exemplaires ou plus sont traitées à forfait.

Les commandes de 39000 exemplaires ou plus sont traitées à forfait.

Les commandes de 40000 exemplaires ou plus sont traitées à forfait.

Les commandes de 41000 exemplaires ou plus sont traitées à forfait.

Les commandes de 42000 exemplaires ou plus sont traitées à forfait.

Les commandes de 43000 exemplaires ou plus sont traitées à forfait.

Les commandes de 44000 exemplaires ou plus sont traitées à forfait.

Les commandes de 45000 exemplaires ou plus sont traitées à forfait.

Les commandes de 46000 exemplaires ou plus sont traitées à forfait.

Les commandes de 47000 exemplaires ou plus sont traitées à forfait.

Les commandes de 48000 exemplaires ou plus sont traitées à forfait.

Les commandes de 49000 exemplaires ou plus sont traitées à forfait.

Les commandes de 50000 exemplaires ou plus sont traitées à forfait.

Dans l'Entrevue

TROUVAILLE

En pratiquant une excavation pour un pilié du pont du haut niveau, à Edmonton, des manoeuvres ont frappé une veine de houille d'une grande richesse. Ils ont déjà sorti cent tonnes d'excellent charbon de l'excavation. Il est certain que le rendement de cette veine suffira au chauffage des machines mises en œuvre dans les travaux du pont.

NOMINATION

M. C. Murphy, du Pacifique Canadien, vient d'être nommé surintendant des services de transport par terre dans le district est de la Compagnie. La maladie de M. Léonard, chargé de ce service, a nécessité la nomination de M. Murphy.

POURSUITE

Dame veuve Arsène Cloutier obtenait hier, en Cour de Pratique, l'autorisation de poursuivre la Compagnie de chemin de fer du Pacifique Canadien en recouvrant d'elle une compensation pour la mort de son mari, tué sur les quais par une locomotive de la défenderesse. La poursuite est inscrite en vertu de la loi des compensations sur les accidents du Travail. Le juge Davidson a déclaré que d'après cette loi nouvelle la veuve avait certainement le droit de demander elle-même l'autorisation de poursuivre.

LES HUMILES

James Cairns, de Medicine Hat, secrétaire du Pacifique-Canadien, a été tué sur un wagon à marchandises en appliquant les freins à air comprimé d'un convoi qui allait être pris en flanc par un train de voyageurs à Swift Current. Le tamponnement a été évité, mais Cairns a été ramassé en charpie.

UN MYSTERE

Eldron McEachern, dont la mère demeure à Cliffton, Ontario, a été trouvé mort à vingt minutes du camp de travail Morris (51e mille) de l'Algo-ma Central, en plein bois. Il était parti il y a trois semaines et n'avait pas été revu. On ne sait pas à quelle cause attribuer sa mort.

PASSAGE A NIVEAU

Andrew Hickey, cultivateur des environs d'Ottawa, a été tué hier par un train de l'Ottawa & New-York qui rentrait. Hickey venait de partir de sa ferme avec une charge de légumes et se rendait au Marché By. Il était le père de Parnell Hickey, du club de football d'Ottawa. La voiture a été mise en pièces.

LE TRANSCONTINENTAL

Ottawa, 29. — Le juge Cassels intrait hier deux procès intentés au gouvernement par Johnston et Couze, touchant le travail de chemins de fer. Employés par le Transcontinental national pour faire des relevés et priser les territoires traversés par le réseau à Saint-Boniface, ces deux personnes disent ne pas avoir été payées pour leurs services et réclament en justice le capital que la commission du Transcontinental leur refuse. Johnston demande \$10,800, et Couze \$11,800. Le jugement est réservé.

TRIBUNE LIBRE

Québec, le 27 septembre 1910.

Suggestion aux Canadiens-Français.

Je me demande si, à cause des circonstances actuelles, il ne serait pas opportun d'organiser une Ligue Canadienne-Française pour soutenir la lutte et défendre nos droits. Si nous étions unis comme nos adversaires, il serait facile de nous faire rendre justice. Eh bien, unissons-nous. Formons une ligue dont les rameaux s'étendent dans tous les coins où il y aura des nôtres.

Et la jeunesse qui a une association ne pourrait-elle pas être d'un grand secours à la réalisation de cette ligue? Oui, je le crois, car elle a des représentants un peu partout. Que ses membres s'occupent d'organiser cette ligue dont le but sera de s'unir, de s'aider les uns les autres et de mettre dans l'impossibilité de nous nuire ceux qui veulent injustement nous arracher nos droits.

C'est une idée que je donne aux intéressés; si on trouve mieux, qu'on ne s'en occupe pas, mais que l'on agisse et que l'on s'organise. Lutter sans organisation, ce serait absurde.

JOS.-T. CHENARD.

Retraite au Gesù

La retraite des Enfants de Marie commencera le 9 octobre au soir; elle sera prêchée par le R. P. Louis Lalande, S.J. Les exercices auront lieu le matin, à 6 heures 1-2, messe et sermon, le soir à 7 heures 1-2, sermon et salut. Les dames et les demoiselles sont invitées à suivre ces exercices.

Contestation réglée

M. Clément Robillard, dont l'élection, comme député de Saint-Jacques, avait été contestée gardera son siège au parlement provincial.

Le pétitionnaire était M. Anatole L

